

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-1</b> <b>21SGADL007</b>

**SEANCE DU**  
**11 FÉVRIER 2021**

<b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>71</b>
<b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>64</b>
<b><u>Date de convocation :</u></b> <b>5 février 2021</b>
<b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>12 février 2021</b>

<b><u>OBJET :</u></b> <b>Débat d'orientation budgétaire</b>
--

<b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>70</b>
<b><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u></b> <b>70</b>
<b><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u></b> <b>0</b>
<b><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u></b> <b>0</b>
<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 6</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 11 février à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
M. MARASCIA (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Jean GIRARDON



Le rapporteur expose :

« Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité.

Ce débat doit en effet permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communautaires et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

## **Partie I. Eléments de contexte**

### **• Aperçu de l'environnement macro-économique**

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques. Si la pandémie semble être maîtrisée dans certains pays tels que la Chine, pays où elle trouve son origine, elle frappe toujours les Etats-Unis et l'Europe où le nombre de cas testés positifs à la COVID-19 ne cesse de croître.

Au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés. Parmi ces impacts, nous pouvons citer **la forte chute du prix du baril de pétrole** jusqu'à -37 dollar le baril le 20 avril, qui résulte du ralentissement de l'activité économique et de la demande mondiale. Outre ce chiffre inédit, d'autres montants sans précédent peuvent être cités, tel que **750 milliards d'euros, qui correspond à l'enveloppe débloquée par la Commission européenne pour venir en aide aux Etats européens en difficulté**, ou encore, le chiffre de **20 millions de destructions d'emplois survenues pour le seul mois d'avril aux Etats-Unis**.

Malgré ces chiffres inédits, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Pour rappel, parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir l'épidémie de COVID19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement. **Ces plans de soutien visent à répondre à trois objectifs.**

- **En premier lieu, il s'agit de financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité**, avec, par exemple le financement par l'Etat du chômage partiel en France, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises et représenté un volume de 45 milliards d'euros.

- **Le second objectif est de conserver un marché des financements fonctionnel**, c'est-à-dire que les banques puissent continuer de se financer et de fournir des liquidités aux différents acteurs économiques. Pour ce faire, des programmes de garanties d'emprunts sont mis en place par les Etats: en France, c'est un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts qui a été acté. Par ailleurs, l'Eurogroupe a annoncé un plan d'urgence à hauteur de 540 milliards d'euros s'articulant en trois points :

1/Une enveloppe de 200 milliards d'euros est accordée à la Banque Européenne d'Investissement pour l'octroi de prêts nouveaux aux entreprises,

2/La Commission européenne pourra lever 100 milliards d'euros sur les marchés pour aider les Etats membres à financer des mesures sociales et notamment le chômage partiel,  
3/L'octroi aux pays les plus touchés par le virus de lignes de crédit préventives par le Mécanisme Européen de Stabilité dans la limite de 240 milliards d'euros.

- **Enfin, le troisième objectif pour les banques centrales est de permettre aux Etats de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles.** La Banque centrale européenne a notamment mise en place un programme de rachat d'actifs supplémentaire, PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme: programme d'achat d'urgence pandémique) à hauteur de 750 milliards d'euros et s'étalant jusqu'à la fin de l'année 2020 et choisi de maintenir ses taux directeurs à des niveaux très bas.

Outre-Atlantique, la Réserve fédérale des Etats-Unis(FED) a également pris des mesures exceptionnelles. En effet, la FED a procédé à plusieurs baisses de taux. De plus, elle a annoncé un programme de 2300 milliards de dollars visant à soutenir l'économie nationale en offrant ainsi des prêts.

Ces mesures de soutien à l'économie réelle annoncées par les banques centrales ont permis de rétablir la confiance dans les titres d'Etats sur les marchés et ainsi de résorber la hausse de taux des emprunts d'Etats amorcée à la mi-mars

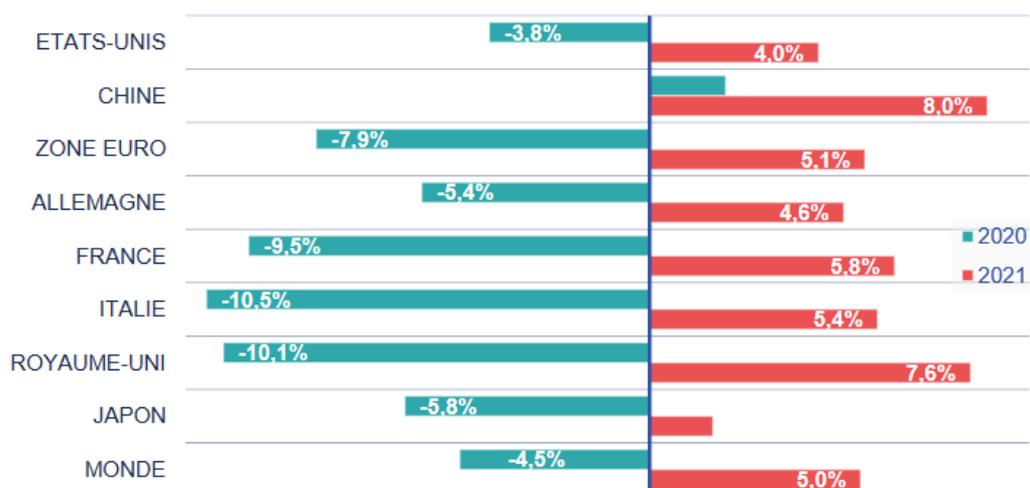
### **Une reprise économique pour 2021 est attendue.**

Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, et notamment l'impact social. En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de limiter l'augmentation du taux de chômage, qui n'a augmenté de que 0,6 points entre février et août, en passant de 7,3% à 7,9%. Cette faible évolution a permis une reprise d'activité rapide dès la fin des mesures de confinement.

A l'inverse, aux Etats-Unis où le marché de l'emploi est plus flexible et dont le taux de chômage est structurellement plus faible qu'en Europe, de telles mesures de chômage partiel n'ont pas été mises en œuvre. Ainsi, au plus fort de la crise le taux de chômage aux Etats-Unis a été multiplié par quatre en atteignant 14,7%, contre 3,5% observé avant la crise, son plus bas niveau historique. La flexibilité du marché du travail américain a toutefois permis une diminution régulière de ce taux de chômage au rythme de la reprise de l'activité économique pour atteindre le niveau de 8,4% au mois d'août dernier.

Du côté de la croissance économique, le constat a été plus nuancé avec des premières prévisions très pessimistes. Dans ses prévisions de croissance en date du mois de juin, le FMI anticipait une récession à hauteur de 10,2% en 2020 pour la Zone Euro, et 8,0% pour les Etats-Unis. Pour la Chine, aucune récession n'était attendue, mais une croissance atone à 1,0%, son niveau le plus faible depuis plus de 40 ans. Toutefois, après un troisième trimestre plus dynamique qu'anticipé, les analystes ont revu à la hausse leurs prévisions. C'est ce qu'illustrent les chiffres publiés par l'OCDE au mois de septembre avec une récession de 7,9% en Zone Euro pour 2020, de 3,8% pour les Etats-Unis et une croissance de 1,8% pour la Chine. Si ces prévisions sont moins pessimistes, elles restent toutefois négatives pour l'économie mondiale dont le PIB est attendu en recul de 4,5% sur cette même année. Selon les mêmes prévisions, l'activité économique devrait connaître un fort rebond en 2021, avec des chiffres de croissance estimés à 5,1% pour la Zone Euro, 4,0% pour les Etats-Unis, et jusqu'à 8,0% pour la Chine.

## Prévisions OCDE de croissance du PIB pour 2020 et 2021



Ainsi, malgré le recul de l'activité économique mondiale en 2020, **le PIB devrait renouer avec la croissance en 2021** selon les estimations, bien que cette reprise soit fortement conditionnée par l'évolution de la pandémie.

**Le climat d'optimisme quant à l'évolution de la conjoncture économique peut également s'observer à travers le prisme des indices PMI qui se sont fortement améliorés depuis le début de la crise sanitaire.** Pour rappel, les indicateurs PMI sont des indicateurs de sentiment obtenus par sondage des responsables d'entreprises au regard du dynamisme économique de la zone étudiée. Une valeur supérieure à 50 traduit un climat optimiste et des prévisions d'expansion économique. A l'inverse, un indicateur en dessous de 50 traduit un pessimisme de leur part et donc des prévisions de contraction de l'activité économique. En Zone Euro, l'indice PMI composite est passé d'un niveau historiquement bas de 11,1 au mois d'avril à 48,5 au mois de septembre, soit un niveau bien plus proche de l'équilibre, ce qui traduit un niveau de confiance plus fort de la part des agents économiques.

S'agissant de la croissance économique, celle-ci a fortement été impactée par la crise sanitaire mondiale, le ralentissement des échanges internationaux et de la demande mondiale ont également pesé sur la dynamique des prix en Zone Euro. En effet, malgré les politiques monétaires menées par la BCE et la FED visant à injecter massivement des liquidités pour soutenir l'inflation avec un objectif à 2%, celle-ci n'est à ce jour pas au rendez-vous. **Depuis le début de la crise, l'inflation n'a pas cessé de chuter**, jusqu'à atteindre le niveau de -0,20% au mois d'août en rythme annuel pour la Zone Euro. Cette forte diminution trouve sa principale explication dans l'effondrement des prix de l'énergie, principaux déterminants de l'évolution des prix en Europe. Aux Etats-Unis, la même tendance est observée jusqu'au mois de juillet avec une forte baisse de l'inflation depuis le début de l'année. Celle-ci a toutefois connu un rebond au mois d'août en atteignant les 1,3% en rythme annuel.

Dans ses prévisions en date du mois de septembre, la BCE anticipait une inflation à un niveau de 0,3% pour l'année 2020, et un rebond de celle-ci à 1,00% en 2021. Comme pour la croissance, les dernières projections en date pour l'année 2021 sont plus optimistes que les précédentes qui anticipaient un niveau d'inflation de 0,8% seulement. Que ce soit pour la BCE en Zone Euro, ou pour la FED aux Etats-Unis, l'objectif d'inflation est fixé à 2% car ce niveau est considéré comme permettant de garantir un niveau de croissance sain.

- **La loi de finances pour 2021**

**La loi de finances pour 2021 est présentée par le gouvernement comme un plan de relance avec un budget 100 Mds** dont 86 Mds€ sont financés par l'État. **Il concrétise la baisse de 10 Mds des impôts de production** à compter de 2021.

**Il ouvre 36,4 Mds de crédits sur la mission budgétaire** « Plan de relance », **composée de trois programmes** correspondant aux grandes priorités du plan :

- L'écologie (18,4 Mds€),
- La cohésion (12 Mds€),
- La compétitivité (6 Mds€).

11 Mds € de crédits nouveaux sont par ailleurs prévus sur la mission « Investissements d'avenir » au titre des années 2021 et 2022.

**Le scénario macroéconomique associé à la loi de finances prévoit que le déficit public devrait atteindre 10,2 % du PIB en 2020**, après 2,1 % en 2019. **Il s'établirait à 6,7 % du PIB en 2021**. La dette publique augmenterait de près de 20 points en 2020 pour atteindre 117,5 % du PIB, avant de refluer à 116,2 % en 2021.

**Pour le taux de croissance** qui permet d'établir des prévisions de recettes fiscales, il est **projeté une contraction de -10% en 2020 et un fort rebond de 8% en 2021** grâce au plan de relance. Il s'agit d'une hypothèse qui permettrait à la France de retrouver un niveau de prospérité d'avant crise, en 2022.

**Pour l'inflation**, après +1,1% en 2019, **l'inflation ralentirait à +0,5% en 2020** (baisse des prix du pétrole et modération des prix en lien avec une demande en recul) **et reprendrait de façon modérée à 0,7% en 2021**.

**Les taux d'intérêt** qui permettent d'évaluer la charge de la dette de l'Etat sont établis sur la base d'une hypothèse de maintien des taux courts en négatif et une légère remontée des taux longs à 0,7% (proche de l'inflation).

**Enfin, concernant la masse salariale** qui détermine les prélèvements obligatoires, CSG, impôt sur le revenu ... il est projeté une contraction de l'activité qui s'accompagne d'une détérioration de la situation du marché du travail (715 000 emplois sur le 1<sup>er</sup> semestre et au total 800 000 attendus à horizon fin 2020). L'emploi total rebondirait en 2021, avec +435 000 créations nettes de postes.

Les principaux axes de la loi de finances pour 2021 sont les suivants :

– **La baisse des impôts de production**

La loi de finances introduit 3 mesures pour atteindre l'objectif fixé d'une baisse 10 Mds :

- **La suppression de la CVAE des Régions** (7,25 Mds) avec une division du taux national par 2 (de 1,5% à 0,75%) contre l'octroi d'une part de TVA ;
- **La modification du calcul de la valeur locative des locaux industriels** (divisée par 2), base de la taxe foncière sur le bâti et de la CFE.  
Le gain pour les 86 000 établissements concernés est évalué à près de 3,3 Mds.

Ce dispositif est compensé par l'Etat sur le stock en cours et futur mais pas sur les évolutions de taux.

- **L'abaissement du taux de la contribution économique territoriale** (CET qui comprend la CFE + la CVAE) à 2% de la valeur ajoutée contre 3%.

Il est par ailleurs, précisé, que la loi de finances introduit la possibilité de délibérer une exonération facultative de CET pour les entreprises qui se créent ou dont la base d'imposition à la CFE augmente par rapport à l'année précédente (seul effet d'un investissement foncier). L'exonération est de 3 ans et soumise à délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre n-1 pour l'application l'année suivante. Pour bénéficier de la mesure, les entreprises doivent toutefois en faire la demande aux services des impôts. Elle s'appliquerait donc en 2022, pour les créations et extensions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Enfin, à noter que s'agissant de la TASCOM, la loi de finances intègre également la réduction de la taxe de 20% aux commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> assujettis à la taxe en raison de leur appartenance à un réseau de magasins d'une même enseigne cumulant une superficie de 4000 m<sup>2</sup>.

### **- La suppression de la taxe d'habitation et le transfert d'une fraction du produit de TVA**

La Loi de finances pour 2020 actait le transfert d'une fraction de TVA aux EPCI en compensation de la suppression de la TH (produit des bases définitives 2020 de TH au taux de 2017 + moyenne triennale des rôles supplémentaires + compensation TH reçue en 2020), quote-part du produit national 2020, soit « une année blanche ».

La compensation 2021 sera fonction finalement du produit de TVA 2021, supprimant l'effet d'aubaine qui pourrait résulter du rebond économique envisagé.

### **- L'enveloppe nationale de DGF et les variables d'ajustement**

L'enveloppe 2020 est reconduite en 2021, soit 26,8 Mds à périmètre constant dont 18,3 Mds pour le bloc communal.

Les variables d'ajustements (50 Millions contre 120 en 2020) ne seront pas financées par le bloc communal.

La DSU et la DSR augmentent chacune de 90 M€, financées par les collectivités au titre du besoin interne de DGF.

Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

### **- Le soutien exceptionnel de l'Etat aux collectivités confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire**

Il est prévu une enveloppe de 430 Millions d'€ au titre de ce soutien prévu dans la loi de finances rectificative 3 de 2020. Il est précisé que 180 M€ sont fléchés sur Ile-de-France Mobilités (IDFM).

Ce n'est finalement pas ce mécanisme de la clause de sauvegarde qui sera retenu pour la prise en charge de la perte du versement mobilité mais la mise en place, via la loi de finances rectificatives 4 de 2020, d'un dispositif de versement d'avance remboursable à taux 0 (encaissé en fonctionnement puis remboursé en investissement).

## - Le FCTVA

L'enveloppe est de 6 546 M€ contre 6 000 M€ en 2020.

La loi de finances 2021 prévoit après 2 reports consécutifs, l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (logique d'imputation comptable de façon progressive sur 3 ans). La CUCM est en régime de versement « n+1 », cela sera effectif en 2022.

## Partie II - La situation financière et les orientations de la Collectivité

Comme chaque année un travail de rétro prospective financière est réalisé afin d'évaluer la situation de la collectivité. Il permet de définir le cadre budgétaire pour la préparation du budget en fonction des objectifs à tenir afin de conserver une situation financière satisfaisante.

Dans le cadre du nouveau mandat, il convient de mettre en perspective les seuils d'acceptabilité des différents ratios financiers, en fonction du volume d'investissement que la collectivité souhaite porter, tout en tenant compte des difficultés potentiellement générées par le contexte sanitaire actuel.

### I – La situation financière de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau

Ainsi, en préalable, pour apprécier la situation financière de la collectivité au cours du mandat, il a été choisi de veiller à maintenir à un niveau satisfaisant trois indicateurs courants.

#### 1/ L'épargne brute

**L'épargne brute** est, pour mémoire, le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à investir et/ou à se désendetter et plus précisément via **le taux d'épargne brute** qui représente la part des recettes « épargnées » chaque année. Il s'apprécie de la manière suivante :



En rétrospective, ce taux n'a pas été inférieur à 13%.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Epargne brute (M€)</b>	<b>10,3</b>	<b>9,4</b>	<b>10,0</b>	<b>11,2</b>	<b>10,9</b>	<b>12,0</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>14,4%</b>	<b>13,2%</b>	<b>14,3%</b>	<b>15,9%</b>	<b>15,5%</b>	<b>16,8%</b>

#### 2/ L'épargne nette

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute moins les remboursements du capital de la dette. Elle constitue l'autofinancement des dépenses d'investissement. Il n'existe pas de seuil de référence mais nous pouvons admettre qu'aux alentours de 4 M€ la situation deviendrait critique.

En rétrospective, l'épargne nette n'a pas été inférieure à 4 M€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Epargne nette (M€)</b>	<b>6,1</b>	<b>5,0</b>	<b>5,8</b>	<b>6,4</b>	<b>6,1</b>	<b>6,4</b>

### 3/ La capacité de désendettement

**La capacité de désendettement** est le critère de solvabilité d'une collectivité. Elle estime le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité de la dette, en y consacrant l'intégralité de l'épargne brute chaque année. Elle s'apprécie de la manière suivante :

< 8 ans	8-12 ans	> 12 ans
---------	----------	----------

En rétrospective, la capacité de désendettement n'a pas été supérieure à 8 ans. Il a été réalisé sur la période concernée 106 M€ d'investissement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5,9</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>5,8</b>	<b>6,4</b>	<b>6,0</b>

## II – Les principales orientations budgétaires

Le mandat va être fortement impacté par plusieurs facteurs. Les grandes orientations de la collectivité portent sur :

### La relance économique

La communauté urbaine doit être acteur de la relance économique, notamment sur la période 2021-2023, il est ainsi envisagé de réaliser un programme d'investissement important sur le mandat, sur le budget principal, équivalent en montant à celui du mandat précédent, **à savoir 106 M€.**

Dans le cadre de la relance, il est ainsi projeté une réalisation à hauteur de 60% de ce volume sur les trois prochaines années, **soit 63 M€ pour soutenir l'activité des entreprises.**

### La politique des déchets

Le budget de la collectivité va être impacté sur la première partie du mandat (2021-2024) par l'évolution du coût du traitement des déchets. Toutefois, des changements sont amorcés, et portent notamment sur :

- La priorité à donner à la réduction des déchets avec l'engagement d'un programme local avec des moyens d'actions renforcés par la création d'une équipe d'éco animateurs.
- Le déploiement des points d'apports volontaires (PAV) et du passage de la collecte sélective une semaine sur deux.

## **Le contrat de relations collectives au travail en cours d'élaboration**

La loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique implique une refonte de la politique RH des collectivités. Dans ce cadre, les lignes directrices du contrat de relations collectives au travail en cours sont :

- Donner du sens à l'action publique,
- Tendre à un service rendu aux usagers de qualité,
- Aménager et développer le territoire,
- L'écoute et la proximité auprès des agents,
- L'internalisation forte des actions menées par la communauté urbaine.

Cela va conduire à repenser l'ensemble de la politique RH en matière de rémunération, temps de travail, d'action sociale, d'avancement, de recrutement ...

En plus d'un travail sur les valeurs de la collectivité, trois axes sont définis :

- L'efficacité du service public (Modernisation de l'organisation du temps de travail (1607h, annualisation, télétravail...; Droit de grève et continuité du service).
- Reconnaissance des savoirs faire (Régime indemnitaire de fonctions (RIFSEEP) ; Critères d'avancement de grade et de promotion interne ; Entretiens de carrière pour les postes à pénibilité).
- Équité (Action sociale ; Procédures de recrutement ; Rupture conventionnelle).

## **La maîtrise des charges de fonctionnement**

Il est fixé comme objectif de tendre vers une évolution très modérée des charges, de l'ordre de 1% par an, tout en maintenant une enveloppe de subventions à verser aux associations et organismes bénéficiaires.

### **La fiscalité**

Même, si la collectivité, s'est fixée comme objectifs d'optimiser ses financements et de maîtriser ses charges, l'impact de la crise sanitaire et la volonté de porter un programme d'investissement ambitieux pour le territoire, tout en préservant aux mieux ses indicateurs financiers susvisés, la CUCM n'a d'autres choix que d'agir sur la fiscalité.

Ainsi, la collectivité s'oriente vers l'introduction d'un taux de foncier sur les propriétés bâties de 1,25 % permettant de générer un produit de plus de 1,1 M€ par an pour la collectivité. Ce qui représente un peu moins de 16 € par an en moyenne pour les contribuables ménages.

La communauté urbaine est le seul EPCI du département à ne pas avoir activé le foncier bâti. La moyenne des EPCI est de plus de 4% en Saône-et-Loire.

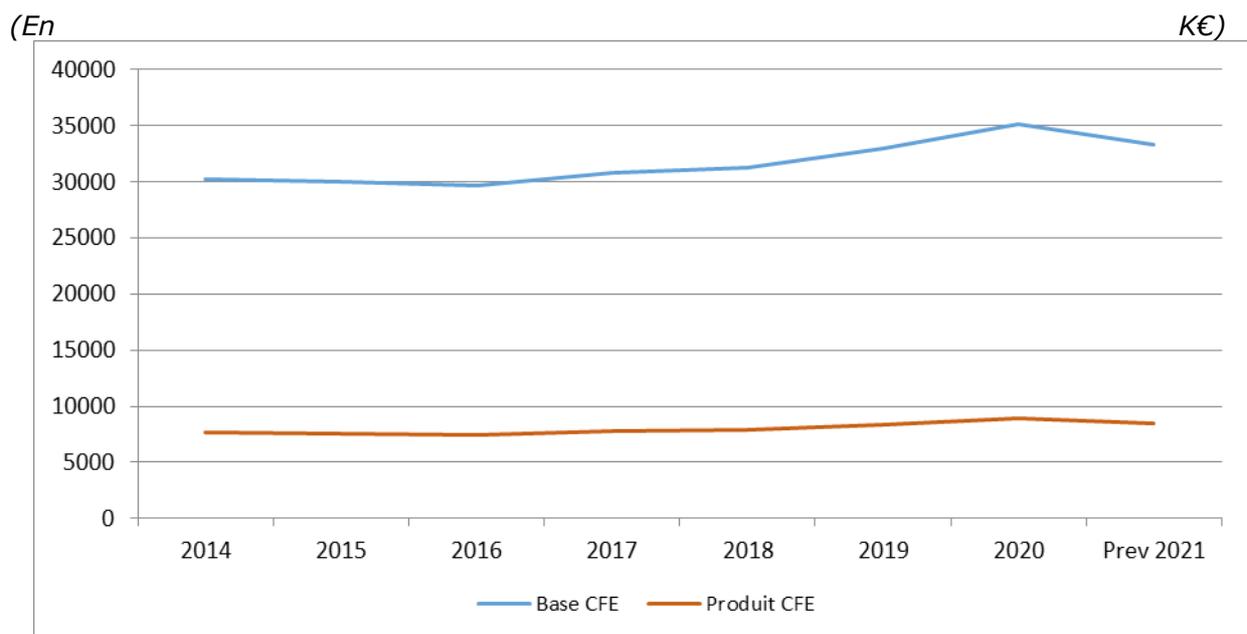
L'étude d'impacts est jointe en annexe au présent document.

## **1 - Les ressources prévisionnelles de fonctionnement pour 2021**

### **• La fiscalité économique**

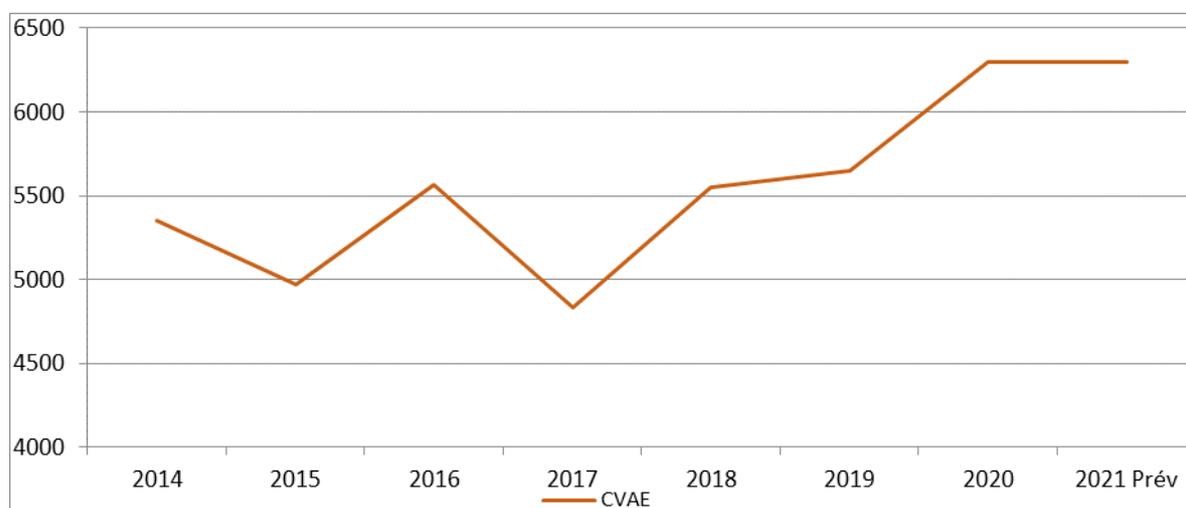
La cotisation foncière des entreprises (CFE) est pour mémoire l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque collectivité où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire, il est envisagé une évolution négative des bases, à ce stade, pour 2021.



Il est rappelé que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est due par les entreprises et travailleurs indépendants en fonction d'un certain chiffre d'affaires et calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

Le montant prévisionnel pour 2021 communiqué par les services fiscaux est de 6 294 217 €, en stabilité par rapport au produit perçu en 2020. A noter que, ce montant ne tient pas compte des régularisations intervenues sur le dernier trimestre. Par ailleurs, en raison des modalités de versement de cette cotisation, l'impact de la crise ne pourra être mesuré réellement qu'à compter de 2022, il pourrait être très important.



(En KE)

- **La fiscalité ménage et le transfert d'une fraction de TVA**

Comme vu précédemment, la loi de finances pour 2020 a **supprimé la taxe d'habitation** dont le produit sera compensé par **le transfert d'une fraction de TVA dès 2021** dont le montant est évalué à 10 916 000 €.

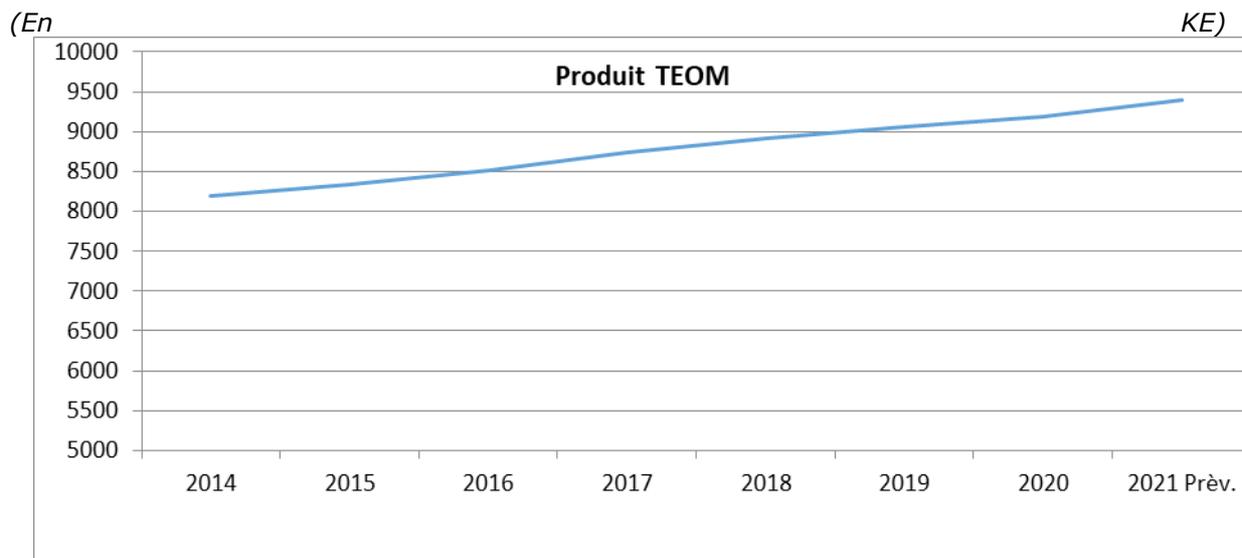
La base de calcul est la suivante :

Base nette TH 2020 des résidences principales X taux de TH 2017 + Moyenne des rôles supplémentaires des 3 dernières années + montant de la compensation TH perçu en 2020.

Ce produit « large » sera finalement divisé par le produit national net de TVA de l'année en cours (et non de l'année précédente comme mentionné dans la loi de finances de 2020).

Cette fraction sera constante chaque année et indexée sur la croissance nationale du produit net de TVA.

S'agissant de **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, il est projeté une légère évolution des bases conduisant à une légère évolution du produit.



Le projet de budget intègre l'introduction, comme vu précédemment, **d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties** à 1,25%. Le produit estimé est de 1 164 000 €

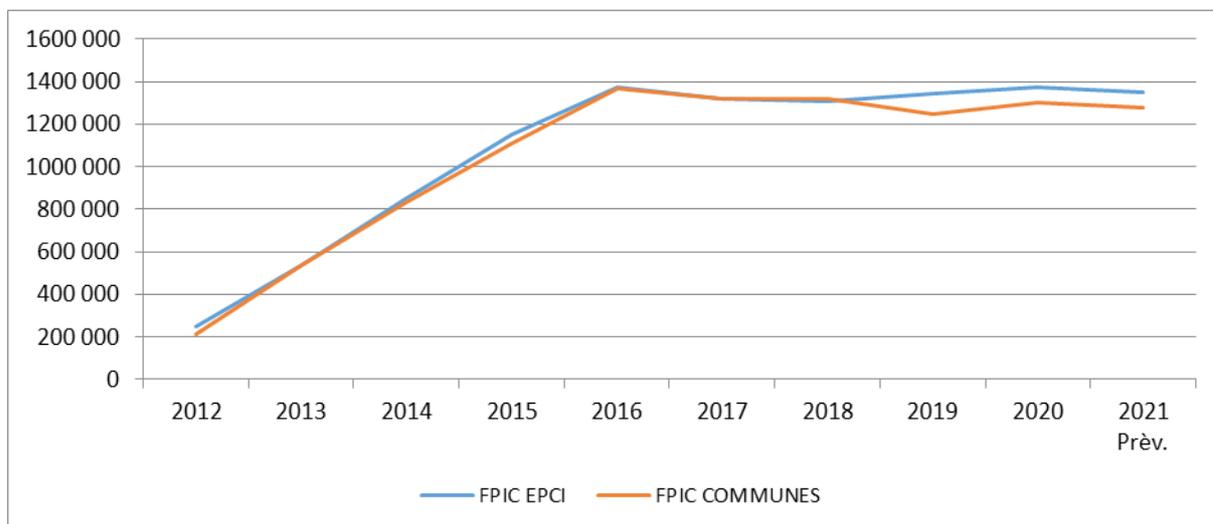
### Les autres recettes fiscales

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) concerne certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Il est projeté pour 2021, une stabilité du produit perçu en 2020 (962 K€).

Il est anticipé pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) en 2021, sans certitude, une diminution du produit résultant d'une baisse du chiffre d'affaires de certains établissements et afin de tenir compte du fait que des dégrèvements sont intervenus cette année pour 2 établissements

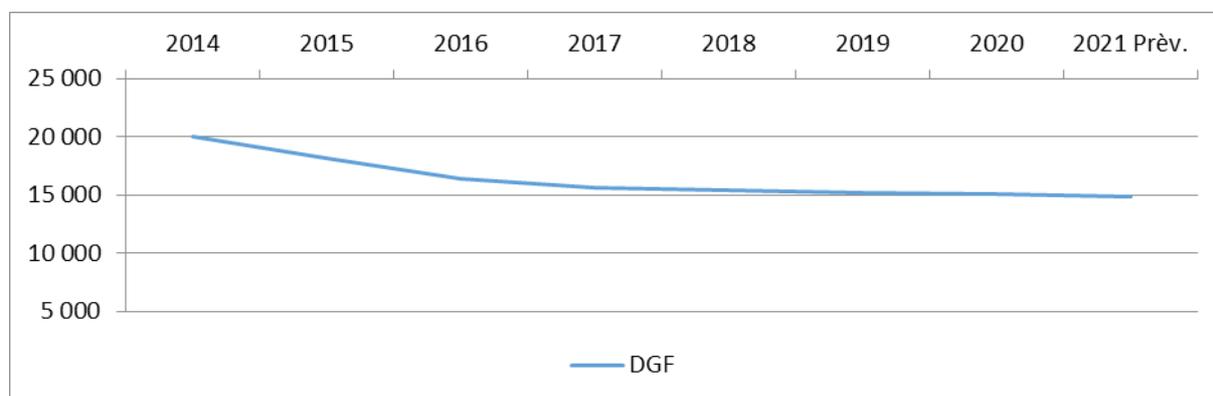
- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).**

Pour mémoire le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Jusqu'en 2017, les lois de finances successives avaient acté une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€. Depuis ce fonds est gelé.



• **Les dotations de l'Etat**

S'agissant de la DGF, il est intégré une diminution de la population de 650 habitants impactant la dotation de base mais aussi la poursuite de l'écrêtement de la compensation part salaire, évaluée globalement à 1,7% de la dotation de compensation. Cela contribue au financement de l'enveloppe nationale de DGF.



Le montant de la DCRTTP sera également actualisé au moment de la notification définitive. Pour le moment, elle est estimée à 3 250 000 €.

Les montants du FNGIR et de la DGD sont reconduits à hauteur du montant notifié en 2020.

**Ainsi, la prévision globale des recettes réelles de fonctionnement est de 72,5 M€.**

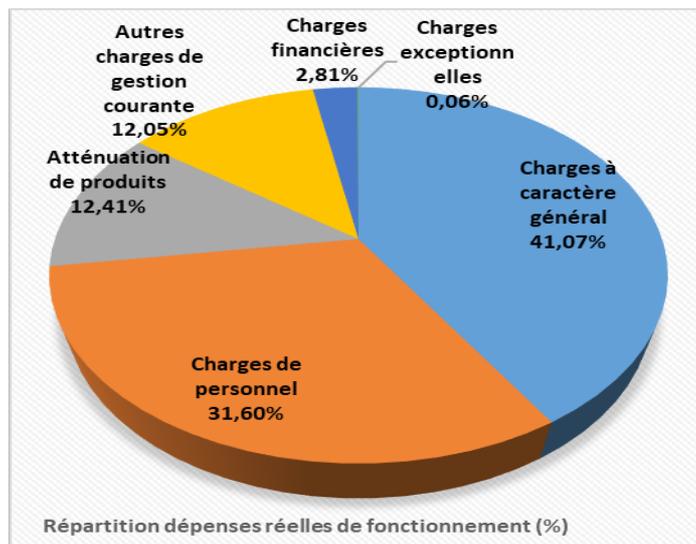
Au vu de ces éléments, les recettes réelles de fonctionnement affichent, au global, une évolution positive de 2,17% par rapport au budget primitif 2020 et de 0,27% par rapport au budget total voté (BTV).

	<b>BP 2020</b>	<b>BTV 2020</b>	<b>PBP 2021</b>
<b>Atténuations de charges</b>	32	32	32
<b>Produits des services</b>	1 802	1 943	1 684
<b>Impôts et taxes</b>	44 828	45 560	47 528
<b>Dotations et subventions</b>	21 770	22 283	20 764
<b>Autres produits de gestion courante</b>	1 690	1 647	1 704
<b>Produits financiers</b>	696	696	696
<b>Produits exceptionnels</b>	200	200	150
<b>Totaux</b>	<b>71 019</b>	<b>72 361</b>	<b>72 559</b>

(En K€)

## 2 - Les charges de fonctionnement prévisionnelles pour 2021

Les charges de fonctionnement, telles qu'elles sont actuellement consolidées, s'élèvent à 62,4 M€ et se répartissent de la manière suivante :



Elles sont en augmentation de 0,70 % par rapport à la dotation totale votée en 2020 (Budget supplémentaire, décisions modificatives comprises et dotation en dépenses imprévues retraitée), et en augmentation de 0,64% par rapport au BP 2020.

**Concernant les charges à caractère général et les subventions, il est actuellement prévu une dotation de 33,1 M€.**

- **La politique des déchets**

Sur une dotation prévisionnelle de l'ordre d'un peu plus de 8,8 M€ (hors personnel et intérim), les dépenses liées au service collecte représentent 80% du budget de fonctionnement alloué au titre de cette compétence, notamment via la fonction traitement des déchets ménagers (OMR, des emballages, verre et déchets verts).

La facturation de ces prestations à partir de 2021 se fera sur la base du marché d'exploitation de l'usine. Au prix à la tonne s'ajoutent deux nouvelles composantes : un forfait mensuel fixe correspondant aux frais de structure, et un système de bonus-malus trimestriel. Ce mécanisme, associé à la durée très courte du marché, conduit à une augmentation des coûts de traitement des déchets. L'évolution prévisionnelle pour ce poste de dépense est de +12%.

Par ailleurs, la CUCM est concernée par la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dans le cadre de l'enfouissement de ses déchets ultimes et notamment des encombrants. La taxe s'élèvera, à compter de 2021, à 25€ la tonne contre 17€ actuellement.

S'agissant des perspectives 2021, la quantité d'OMR devrait diminuer à 19 800t environ et la collecte sélective devrait se maintenir au niveau de 2020 à 6 700t.

S'agissant des dépenses liées aux déchetteries, celles-ci sont impactées par la quantité de déchets amenés par les usagers (85% des dépenses). Les tonnages réceptionnés en 2019 et 2020 sont globalement à la hausse, avec des conditions tarifaires peu favorables, impactant ainsi le montant des dépenses. Il est proposé de garder la même perspective pour l'année 2021. La pandémie n'a pas eu d'impact significatif sur le volume global des déchets, car la fréquentation redouble pendant les périodes de déconfinement.

Enfin concernant le volet prévention, l'année 2020 a permis de conclure les diagnostics du territoire dans la perspective de l'élaboration de 2 documents majeurs ; le programme local de prévention (PLPDMA) et le schéma territorial de gestion des bio déchets. De ces deux documents vont découler des actions ciblées de réduction des déchets sur le territoire. Elles seront co-construites au cours de l'année 2021 avec un budget de 65 000 € pour un appel à projets en faveur des actions portées par les acteurs du territoire sur la réduction des déchets et des actions d'animation des plans (concertation, ateliers de co-constructions).

Les actions ayant fait leurs preuves sur le territoire (animations scolaires, communes éco-engagées, commerces éco-engagés) seront poursuivies.

- **La politique voirie**

L'enveloppe allouée à la propreté et à l'entretien de la voirie pour 2021 est maintenue à 3,6 M€.

L'enveloppe intègre le programme d'entretien (PPE), les fournitures de voirie (Concassé, gravillons, sel fondant, émulsions enrobés ...) et la location de matériel. Une dotation est prévue comme les années précédentes, pour les territoires et dans le cadre de l'évacuation des déchets de voirie ainsi que du nettoyage des regards, des marchés et des centres ville, l'entretien des terrains, des espaces GPRU et à l'élagage.

Trois nouveautés sont à noter pour 2021, l'allocation d'une dotation pour la mise en sécurité des espaces boisés (20 000 €), le suivi de l'entretien des ouvrages d'art (30 000 €) et pour la gestion différenciée des espaces dans le cadre de l'expérimentation de l'éco-pâturage (5 000 €).

Cette politique intègre également, les crédits dans le cadre du fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux (165 000 €).

- **La politique des transports**

Pour rappel, la gestion des transports scolaires est dissociée du réseau urbain (budget annexe dédié).

L'enveloppe 2021 est actuellement estimée à un peu plus de 4,5 M€. Elle comprend pour près de 4,1 M€ les marchés de transports scolaires ainsi que le remboursement aux communes et la gestion du système billettique.

Une enveloppe de presque 475 000 € est également prévue pour les dépenses de signalisation, circulation et du mobilier urbain. Elle comprend des dépenses d'électricité, de fournitures pour le mobilier urbain, de maintenance, de location et d'entretien.

- **La défense incendie et les eaux pluviales**

Les charges liées à l'incendie sont estimées à près de 200 000 € dont 115 000 € de cotisations versées aux syndicats et plus de 80 000 € pour les dépenses de contrôles, d'entretien et de réparation des poteaux incendies, des bassins de récupération ....

Les dépenses dédiées à la gestion des eaux pluviales sont estimées à plus de 1,3 M€ au titre notamment du remboursement au budget annexe assainissement pour les charges supportées pour cette compétence (1,1 M€) et 300 000 € pour l'entretien des réseaux.

- **Le développement économique et l'insertion**

L'enveloppe pourrait être de l'ordre de 2,4 M€ en augmentation de plus de 13% par rapport au budget primitif 2020, en tenant compte de la réinscription de crédits dans le cadre du fonds territorial.

Il est prévu, en matière de développement économique et d'insertion, le versement de subventions de près de 1 M€ (AGIRE, APOR, Ecole de la 2ème chance, Ecosphère, Nuclear Valley ...). Une dotation est également prévue en charges à caractère général pour des prestations d'animation, la prise en charge de cotisations et d'études notamment.

Au titre du développement économique, en plus de l'animation, de la prospection et promotion, il est prévu comme les années précédentes l'accompagnement des structures d'appui et le soutien à l'innovation et la recherche.

Pour l'enseignement supérieur, il est actuellement fléché un peu plus de 250 000 € notamment pour le fonctionnement du centre Condorcet et le versement de subventions avec 100 000 € de participation de la CUCM au maintien de la filière AES.

En matière de développement durable, il est notamment intégré l'animation du conseil du développement durable et des premières actions liées au PCAET de sensibilisation aux entreprises aux photovoltaïques en toitures.

En tourisme, il est reconduit à l'identique la subvention à l'office du tourisme communautaire pour 349 000 €. Des crédits d'étude sont intégrés pour le canal du centre.

En numérique, il est intégré la subvention suite à la création de la SPL et des crédits en étude (5G).

- **L'habitat et l'urbanisme**

Concernant l'habitat, il est prévu les dépenses consacrées au marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, l'animation dans le cadre de l'OPAH, une étude pour le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des locataires (PPGDIL) et la subvention à l'ADIL. L'enveloppe est de 465 000 €.

- **Logistique et moyens généraux**

Le budget alloué à la logistique et aux moyens généraux sera d'environ 3,2 M € pour 2021.

Il comprend l'achat du carburant et de fournitures (vêtements de travail, pièces détachées pour l'entretien des véhicules communautaires, la consommation des fluides pour les centres techniques ...) pour la partie logistique.

Le reste comprend notamment les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, des fluides et divers contrats tels que la surveillance ...

- **Autres dépenses**

En complément, 200 500 € sont prévus pour le budget formation, 90 000 € pour le budget prévention, 587 000 € pour le budget des systèmes d'information. Au titre des participations et subventions, sont prévus pour la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 3,7 M € et 736 000 € de participation au budget annexe écomusée.

### 3 - Les ressources humaines

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau est riche des compétences et du potentiel de ses 442 agents qui contribuent, quotidiennement, à la mise en œuvre des politiques publiques dont elle a la charge dans des domaines aussi variés que l'aménagement et l'attractivité économique de notre territoire, le traitement de l'eau et l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères, les transports urbains et scolaires ou encore la voirie.

Pour rappel, la stratégie mise en œuvre, depuis 2014, en matière de gestion des ressources humaines, repose sur les trois objectifs suivants :

- Formaliser les procédures en matière de ressources humaines afin de les faire connaître et de les appliquer ;
- Moderniser nos outils RH afin d'avoir un pilotage fin de notre ressource humaine ;
- Améliorer la communication montante et descendante pour mieux faire circuler l'information, donner du sens à l'action des agents communautaires dans un contexte complexe et mouvant, accompagner notre encadrement et notamment l'encadrement intermédiaire et accompagner les changements dans un contexte budgétaire difficile.

Ces éléments étant entendu, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit, dans son article 1<sup>er</sup>, que le DOB est l'occasion de donner un certain nombre d'informations relatives aux ressources humaines de la collectivité.

#### -Informations relatives aux ressources humaines pour 2019-2020

Il est précisé que ces éléments sont notamment issus du tableau des effectifs de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Concernant la structure des effectifs : les tableaux ci-dessous récapitulent la structure des effectifs de notre collectivité en Equivalent temps plein (ETP) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 – emplois permanents et non permanents.

Source tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Titulaires	Contractuels y compris emplois aidés et apprentis	TOTAL
365	77	<b>442</b>

Agents titulaires – source tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
Filière administrative	15	Filière administrative	13	Filière administrative	52	<b>80</b>
Filière technique	17	Filière technique	16	Filière technique	245	<b>278</b>
Filière culturelle	1	Filière culturelle	3	Filière culturelle	3	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>32</b>		<b>300</b>		<b>365</b>

Agents contractuels - source tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C Y compris contrats aidés et apprentis	TOTAL
16	7	53	<b>76</b>

Total des agents - source tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
49	39	353	<b>441</b>

- Concernant les dépenses de personnel et les éléments portant sur la rémunération.

Année 2019 – source Compte administratif

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités y compris les heures supplémentaires et la NBI
Titulaires	11 307 059 €	2 808 470 €
Contractuels	1 390 221 €	301 881 €
Emplois aidés Apprentis	428 482 €	
<b>TOTAL</b>	<b>13 125 762 €</b>	

Année 2019 – source Etats de paye

	Heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019	
	Nombre	Coût
Filière administrative	1 311	21 632 €
Filière technique	13 039	257 158 €
Filière culturelle	0	0 €
Sans filière (Apprentis/emplois aidés)	1 423	22 757 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 773</b>	<b>301 548 €</b>

**- Informations relatives au projet de budget RH 2021**

Pour mémoire, vous retrouverez, ci-dessous les évolutions du budget dédié aux ressources humaines depuis 2018 : Chapitre au 012

	BP 2018	BP 2019	Ecart en %	BP 2020	Evolution BP 2020 / BP 2019
Paie hors écomusée	19 273 126 €	19 458 000 €	+ 0.96 %	19 660 000 €	+ 1,04 %

Le projet de budget permettant de rémunérer les agents communautaires hors Ecomusée (qui relève d'un budget annexe), soit la masse salariale proprement dite, s'élève à 19 705 017 € pour 2021 soit 0,23 % de plus qu'en 2020.

Le projet de budget 2021 tient compte des évolutions législatives et réglementaires en matière de gestion des ressources humaines.

De manière plus précise, il intègre les éléments suivants :

- Les augmentations réglementaires : l'augmentation du SMIC, les différents taux de cotisations, le glissement vieillesse-technicité (les avancements d'échelon et de grade) ;
- Le remplacement hypothétique d'agents qui feront valoir leur droit à la retraite en cours d'année (GVT en baisse) ;
- L'effet du PPCR qui prévoit une augmentation indiciaire de certains cadres d'emplois ;
- L'impact de la réorganisation structurelle des services de la collectivité.

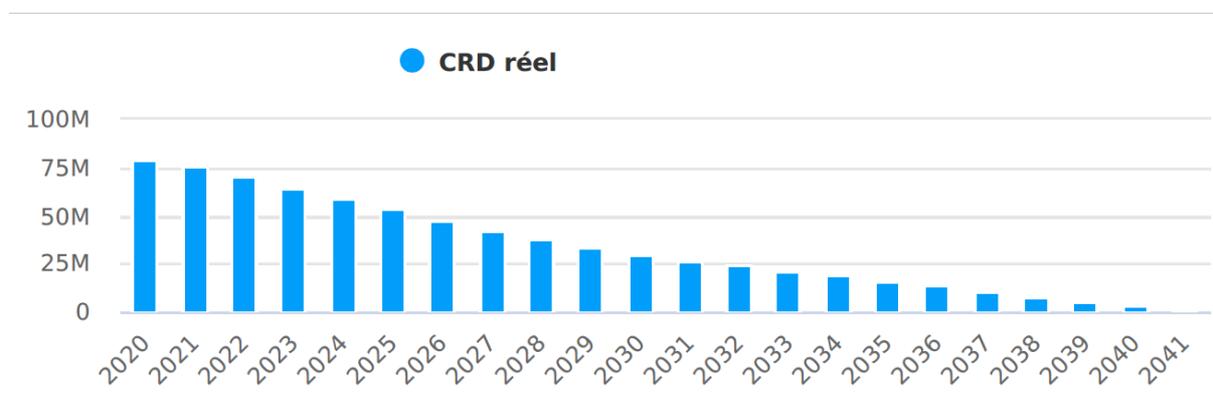
#### 4 - La gestion de la dette et les charges financières

- **Le stock de dette au 31 décembre 2020**

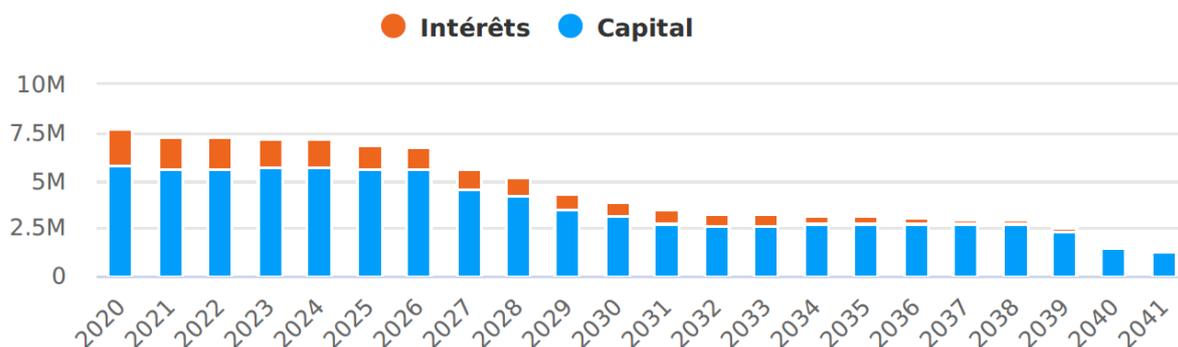
Le stock de dette au 31 décembre 2020 s'élève à 75,9 M€ pour le budget général, 2 950 000 € auront été mobilisés sur l'exercice 2020.

Sa durée de vie moyenne (vitesse de remboursement moyenne des prêts ou autrement dit durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû de la dette) est maintenue à environ 8 années et la durée moyenne de vie résiduelle (durée restant avant l'extinction totale de la dette) à un peu plus de 15 ans.

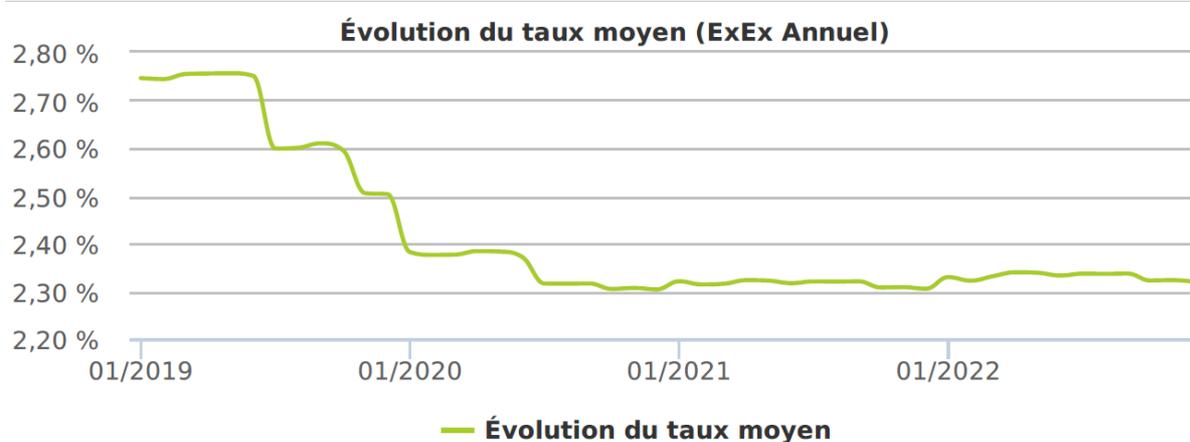
Le graphique ci-dessous représente l'extinction de la dette à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020



A dette constante, l'annuité s'élèvera pour 2021 à environ 7,3 M€ (remboursement capital et frais financiers (ICNE compris)).



Le taux moyen au 31 décembre 2020 est toujours en baisse à 2,32 %. A dette constante et de façon prospective, celui-ci est relativement stable sur la période à venir.



- **La dette par type de risque**

L'encours est composé très majoritairement d'une dette à taux fixe (près de 87%). La dette à taux variable représente 12%.

L'intégralité de la dette du budget général est classée 1A selon la charte de bonne conduite.

#### Dette par type de risque

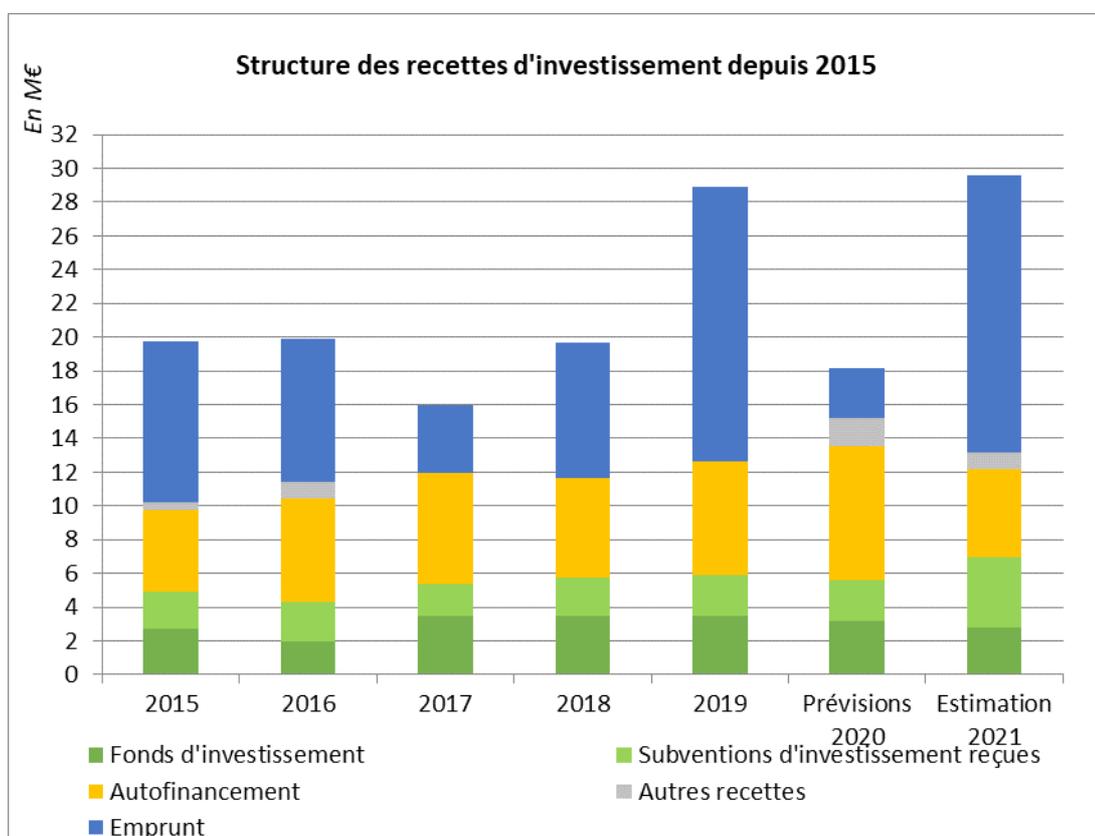
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	66 424 521 €	87,56%	2,60%
Variable	9 385 001 €	12,37%	0,34%
Livret A	48 160 €	0,06%	0,50%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>75 857 682 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,32%</b>

Il est à noter que les conditions financières des emprunts bancaires sont toujours très favorables. A ce titre, la CUCM s'est assurée pour le financement de ses restes à réaliser 2020 et ses investissements 2021, un emprunt d'un montant de 6M€ mobilisable jusqu'en septembre au taux fixe de 0,52%.

## 5 - L'investissement

### - Les recettes prévisionnelles

L'évolution de la structure des recettes réelles d'investissement peut être représentée ainsi :



Les recettes propres d'investissement du Budget Principal se composent essentiellement du fonds d'investissement (FCTVA et TLE), de subventions reçues de partenaires extérieurs et de l'autofinancement.

Toutes ces recettes viennent minorer le besoin de financement par l'emprunt et contribuent à la capacité de financement des investissements.

- **La taxe locale d'équipement et le FCTVA**

Le fonds d'investissement comprend le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et la Taxe Locale d'Équipement (TLE).

La TLE est une taxe due par le propriétaire d'un bien immobilier dès lors que ce dernier dépose un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux. Son montant est en diminution depuis 2019. Elle est actuellement estimée à 250 000€ pour 2021.

Pour rappel, le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur une partie de leurs dépenses réelles d'investissement.

Ce fonds est maintenu en dehors de l'enveloppe normée, ce qui signifie que son évolution n'est pas liée à celle des autres dotations intégrées à cette enveloppe. Sa progression suit naturellement l'évolution de l'investissement communautaire. Il est rappelé que son taux est de 16,442%.

Compte tenu de la réalisation en investissement sur l'exercice 2020, le montant de recettes lié à ce fonds pourrait s'établir à environ 2,5 M € pour 2021.

- **Les subventions**

Les autres ressources propres d'investissement comprennent les subventions d'équipement versées par les partenaires publics dans le cadre de projets cofinancés.

Au vu de la programmation actuelle des investissements à réaliser sur l'exercice 2021, le montant des subventions escompté est de l'ordre de 4 M€, soit environ 14 % des dépenses hors dette.

Des versements importants de subventions sont notamment attendus dans le cadre du contrat métropolitain conclu avec la région Bourgogne-Franche-Comté en 2018. Pour rappel, ce contrat intègre sa politique de cohésion territoriale et apporte une contribution majeure à la dynamique de l'arc métropolitain et au développement des territoires et des acteurs qui le constituent. En cohérence avec cette démarche partagée, la Communauté Urbaine Creusot Montceau a donc souhaité s'engager dans cette contractualisation régionale en associant le bloc communal.

Dans ce cadre, elle va bénéficier, en 2021, de financements sur des opérations ciblées. Les financements les plus importants attendus à ce titre concernent :

- Le projet de valorisation architecturale, scientifique et culturelle de la Villa Perrusson. Pour rappel, une participation est également attendue dans le cadre du fonds de soutien des investissements locaux (FSIL). Au global, les subventions représentent 75% du montant de dépenses éligibles de 1 221 000 € HT.
- L'aménagement du boulevard du 8 mai à Torcy, pour ses phases 1 et 2. Les subventions prévues au titre de la contractualisation représentent 34% du montant des 2 phases.
- L'élargissement du concept BIMBY, qui vise à favoriser la création de logements sans étalement urbain et à l'initiative de l'habitant. Cet élargissement consiste à mettre en œuvre cette politique sur les 9 communes les plus urbaines du territoire. Le financement attendu représente 45% des dépenses prévues.
- L'extension de la plateforme des Chavannes, dont le montant éligible représente 2 M€ HT avec un financement prévu à hauteur de 40%.
- La revitalisation urbaine du bourg centre de Génelard, qui vise à dynamiser le centre-bourg, répondre aux besoins de logements adaptés et renouveler l'offre d'équipement municipaux. Le financement attendu représentant 40% du montant des travaux.
- Le Site technopolitain, dont les travaux se poursuivront en 2021. Le financement attendu au titre de la contractualisation représente 78% du montant total HT des travaux.

En outre, la CUCM s'inscrit dans une recherche de financement active, notamment dans le cadre du dispositif de plan de relance.

- **L'autofinancement**

L'autofinancement prévu en 2021 sera supérieur à celui estimé pour le BP 2020. Pour rappel, il est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Cet excédent permet d'**autofinancer** une partie des investissements.

En outre, il est actuellement évalué un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement suffisant pour couvrir une partie du remboursement du capital des emprunts souscrits par la CUCM, conformément à l'instruction réglementaire M14 applicable aux communes et à leurs groupements, complété par les ressources d'investissement propres. Ce virement devrait être de plus de 5 M €.

Il sera toutefois réévalué au moment de la reprise des résultats, successivement au vote du compte administratif.

- **Les autres recettes**

Les autres recettes d'investissement concernent principalement les produits perçus dans le cadre de la politique de gestion immobilière (cessions de terrains) relativement renforcée depuis le début du plan de mandat. A cet effet, les recettes correspondantes sont évaluées à environ 850 000 €.

Elles intègrent également le produit des amendes de police, actuellement estimé à 120 000€. Toutefois, nous disposons de peu de lisibilité.

- **L'emprunt**

Le recours à l'emprunt est le dernier mode de financement des investissements, en complément des ressources propres.

Le budget primitif 2021 devrait s'équilibrer avec le concours d'un emprunt évalué à ce stade à 16,4 M€, en sachant que ce montant est prévisionnel et repose également sur l'hypothèse d'un taux d'exécution de 100 % des investissements. Il est à noter que ce montant sera ajusté et revu à la baisse avec la reprise des résultats, lors du vote du Compte Administratif.

Enfin, la dotation aux amortissements, qui est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement), contribue à l'autofinancement. Elle est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année n-1. Elle est actuellement estimée pour 2021 à presque 5 M€.

- **Les dépenses d'investissement 2021**

Le plan de mandat 2021-2026 est actuellement en cours d'élaboration. En fonction des axes qui seront définis, le plan pluriannuel d'investissement sera décliné.

En outre, l'enveloppe d'investissements du futur PPI est estimée à 106M€, avec un effort important prévu pour les exercices 2021 et 2022, comme le démontre le projet de budget 2021.

Il est à noter que, dans l'attente de la définition du PPI, il a été fixé comme objectif pour l'élaboration du projet de budget d'intégrer les opérations en cours, ou déjà engagées.

Le projet de budget reste également dans la lignée du contrat de développement métropolitain signé avec la Région le 13 novembre 2018, avec des investissements liés à la politique de développement économique, d'enseignement supérieur et d'innovation, ainsi qu'à la politique de renouvellement urbain et d'attractivité résidentielle, notamment.

En complément, des investissements importants liés à la politique de proximité sont intégrés (voirie, déchets et transports notamment).

- **Le développement économique, l'enseignement supérieur et l'innovation**

Les objectifs du programme dédié seront poursuivis en 2021, la dotation globale est évaluée à 7,7 M€.

Il est prévu notamment, la poursuite des travaux sur le site des Chavannes pour 200 000 €.

Une enveloppe de 4,5 M€ sera consacrée à la poursuite du projet du site technopolitain, visant à créer un environnement d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises. Ce site a également pour vocation d'être un lien entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les dirigeants d'entreprises porteurs de projets d'innovation.

Concernant l'action de la communauté en faveur de l'accessibilité ferroviaire et routière, le projet de BP 2021 intègrera la participation de la CUCM au projet de la RCEA de 1,5 M€.

Il intègrera également la poursuite du soutien au commerce (fonds d'aide au commerce en milieu rural et plan FISAC) et le fonds d'aide au règlement immobilier seront des mesures d'accompagnement, de nouveau, inscrites en 2021.

En outre, l'engagement pris dans le cadre du pacte territorial, afin de faire face aux difficultés rencontrées par les entreprises du territoire suite à la crise sanitaire, en lien avec la Région, sera poursuivi. En effet, le projet de budget intègrera la partie du fonds territorial qui n'a pas pu être réalisée sur l'exercice 2020 déduction faite des restes à réaliser.

Une enveloppe sera à nouveau dédiée au soutien à l'émergence de la production locale et à une aide pour l'équipement agricole, dans le cadre de l'accompagnement de la collectivité en faveur de l'émergence de nouveaux débouchés pour ces secteurs.

- **Renouvellement urbain et attractivité résidentielle**

Dans le cadre de cette politique, il devrait être proposé une enveloppe de plus de 6,1 M€ qui comprend notamment, la poursuite des projets urbains avec le renouvellement qualitatif des centres villes (aménagement du centre-bourg de Génelard) et des aménagements d'entrée d'agglomération (Bd du 8 mai 1945 à Torcy) mais aussi des projets comme la démolition de la barre de l'ancien lycée Jean Jaurès au Creusot.

En matière d'habitat, des crédits sont prévus afin de continuer à accompagner les ménages à la mise en œuvre opérationnelle de leur projet de logement dans le cadre de l'opération BIMBY mais aussi de l'OPAH.

Par ailleurs, les investissements à vocation touristique se matérialiseront en 2020 notamment par la valorisation de l'histoire et du patrimoine communautaire avec la poursuite de la rénovation de la Villa Perrusson, ainsi que par des enveloppes dédiées à développement des atouts touristiques comme les sentiers de randonnée, et l'Eurovélo, qui verra débuter sa première phase de travaux en 2021.

- **Solidarité et cohésion sociale**

Cette politique publique s'illustre de plusieurs façons au travers des investissements communautaires, et représente environ 1,3 M€ pour 2021.

Ces investissements comprennent principalement la mise en conformité des arrêts de bus (accessibilité) et à l'appui au développement du parc social locatif et à la qualité de celui-ci, avec les aides à la pierre pour le logement social notamment.

- **Aménagements urbains**

La requalification d'espaces urbains au titre des aménagements urbains dans les communes est un autre élément central des investissements de la communauté urbaine et seront poursuivis en 2021. L'enveloppe est actuellement estimée à presque 1,7 M€.

- **Proximité**

Les actions dites de proximité restent des éléments importants des investissements communautaires.

Les efforts financiers dans ce domaine portent essentiellement sur la question des déchets, des voiries et des réseaux des eaux pluviales. A ce titre, 7,6 M€ devraient être alloués pour 2021.

En ce qui concerne la voirie, il est prévu des travaux dans le cadre du plan pluriannuel de voiries et la poursuite des travaux sur les ouvrages d'art notamment.

Au titre des déchets, les investissements concernent principalement le déploiement des PAV et le renouvellement des parcs de containers, bacs et bennes destinés à la collecte. Des études sont également prévues dans le cadre du projet de recyclerie, ainsi que dans le cadre de la modernisation du centre de tri des collectes sélectives existant.

Concernant les réseaux d'eaux pluviales, il s'agit d'opérations d'extension (bassins de rétention au Breuil, route de couches ; mise en séparatif aux Porrots à Ciry ...) et de rénovation à Marmagne notamment. La mise à jour des plans des réseaux actuels de manière plus précise est également envisagée. Des crédits seront également intégrés dans le cadre du schéma directeur défense incendie et pour le remplacement de poteaux.

- **Autres investissements**

Il est également prévu une dotation de plus de 2,6 M€ dans le cadre des interventions foncières, immobilières et mobilières. Cela comprend notamment le programme « Immeuble du Thiellay » pour 1,6 M€ avec la première partie du chantier des collections, qui consiste à gérer, nettoyer, traiter, préserver, emballer, protéger, transporter en lieu sécurisé les réserves de l'Ecomusée. Une dotation de plus de 600 000 € sera allouée pour la gestion des bâtiments à usage communautaire (diagnostic thermique, opérations de sécurisation, isolation, rénovation, éclairage...) et 300 000 € à l'aménagement des points d'appuis.

Au titre des moyens matériels, plus de 1,4 M€ seront nécessaires pour le parc roulant afin de permettre notamment le renouvellement de bennes à ordures ménagères, l'acquisition d'un poly benne et de camions bennes pour la collecte des PAV mais aussi d'un camion maçonnerie, d'un fourgon carrossé pour l'équipe peinture, un tractopelle ....

Ce programme comprend également une dotation de près de 300 000 € pour les équipements informatiques et la téléphonie.

### **- La programmation pluriannuelle**

Depuis 2015, la collectivité a développé la gestion de ses investissements en autorisation de programme (AP/CP).

Pour mémoire, il s'agit d'une dérogation au principe d'annualité budgétaire qui permet notamment à la collectivité d'assurer une meilleure transparence dans la conduite et la programmation de ses projets d'une part et de limiter la mobilisation prématurée des crédits d'autre part.

Actuellement, les opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme en cours (échancier à minima jusqu'en 2021 ou à prolonger) sont les suivantes :

Millésime	Echéance	Programme / Opération	Montant AP
2015	2021	Programme Pluriannuel de voirie	10 311 274 €
2015	2021	Le Breuil Ancien stade	723 312 €
2016	2021	Fonds de soutien chemins ruraux - Accessibilité	1 028 684 €
2017	2020 (A prolonger)	Collecte des déchets ménages	1 665 508 €
2017	2020 (A prolonger)	Restructuration quartier de la gare	7 358 466 €
2017	2021	Villa Perrusson	3 674 633 €
2017	2021 (A clôturer)	Aménagement canal du centre	2 372 622 €
2017	2021	Aménagement des points d'appui	1 170 000 €
2017	2021	Matériel de transports	4 498 676 €
2017	2021	Ouvrages d'art	1 969 097€
2017	2022	Site technopolitain	10 200 000 €
2018	2023	Aménagement Bd 8 mai - Torcy	7 826 000 €
2020	2023	Mach 2 Phase 2	1 100 000
2020	2022	Aménagement centre de Génelard	1 100 000
2020	2023	Aide à la pierre logement social	4 023 164
2020	2024	Immeuble le Thiellay	3 290 000

Il est par ailleurs envisagé, de proposer de nouvelles AP/CP pour l'aménagement des pistes cyclables, l'eurovélo, le matériel technique et le projet de recyclerie.

## 6 – Les budgets annexes

L'eau, l'assainissement, le service public d'assainissement non-collectif, les transports et l'Ecomusée sont des services gérés en budgets annexes.

- **Budget Ecomusée**

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, liées à la mise en œuvre de la politique patrimoniale portée par l'Ecomusée.

En fonctionnement, il intègre la programmation scientifique et culturelle avec une enveloppe allouée de plus de 110 000 €, les charges du personnel affecté à ce service, les fluides et charges diverses.

La saison 2021 sera recentrée sur l'accompagnement à la réalisation des projets structurants, portés par le budget principal, qui rentrent dans une phase opérationnelle :

- Aménagement des intérieurs de la villa Perrusson
- Chantier des collections : 2020 – 2022
- Déménagement vers des réserves centralisées sur le site du Thiellay
- Rénovation du Musée de l'homme et de l'industrie

Dans ce cadre, la saison 2021 prévoit notamment, à travers la programmation scientifique et culturelle, une exposition permanente, une exposition temporaire et un espace d'interprétation au sein de la Villa Perrusson.

Par nature, ce budget ne pouvant pas être équilibré au vu des seuls produits perçus issus des ventes auprès des usagers, il revient au budget principal d'allouer une subvention d'équilibre. Elle sera, au plus, équivalente à celle du BP 2020 (736 357 €).

En investissement, il est envisagé l'acquisition de mobilier et la restauration d'œuvres d'art.

### • **Budget Transports**

Pour rappel, la compétence transports urbains est gérée en régie intéressée depuis 2016. Depuis la mise en place de la nouvelle organisation des transports collectifs sur le périmètre de compétence de la CUCM en 2016 et 2017, le réseau des transports urbains poursuit son amélioration avec une meilleure proximité de service.

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement des charges de gestion courante, dont l'essentiel est constitué par le contrat avec Creusot Montceau Transports. Elles intègrent également le développement de l'offre de la ligne TGV. L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement s'établissent actuellement à 3,7 M €.

Les recettes, venant équilibrer ces dépenses, sont constituées principalement du versement transport et des recettes tarifaires.

Une perte de recettes, au vu du contexte économique lié à la crise sanitaire, est anticipée pour 2021. Les recettes sont donc évaluées à la baisse par rapport au BP 2020.

Toutefois, une partie de perte sur l'exercice 2020 du versement mobilité et des recettes tarifaires sera compensée dans l'immédiat par le versement d'une avance remboursable en investissement mais constatée en fonctionnement.

Ce mécanisme permet ainsi l'effet cumul de déficit (2020 et 2021) qui pourrait générer assez rapidement un problème d'équilibre financier en fonctionnement du service.

En ce qui concerne la section d'investissement, elle intégrera principalement l'acquisition de nouveaux vélos électriques, d'un bus électrique, ainsi qu'une étude sur le renouvellement de la flotte de bus.

### • **Budgets Eau, Assainissement et Assainissement Non Collectif (ANC)**

Pour rappel, l'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur des régies intéressées pour la gestion des compétences Eau et Assainissement et la mise en œuvre d'une régie directe pour certaines missions d'assainissement collectif et pour l'exploitation du SPANC.

Il est précisé que cette forme de DSP vise à une meilleure transparence des coûts des services, puisque l'ensemble des dépenses et recettes liées à la gestion de ces services publics sera intégré dans les budgets annexes respectifs.

Par ailleurs, il est également rappelé que les dépenses et recettes sont gérées en HT.

## **- Budget annexe Eau**

Pour mémoire, ce service public intègre la distribution en eau potable pour 45 000 abonnés, (4,2 M de m3) et en eau industrielle pour 13 abonnés (2,7M de m3).

### **Situation financière**

Au même titre que le budget principal, la situation financière du budget annexe de l'eau s'apprécie au regard de 3 critères :

- Le taux d'épargne brute qui, depuis la mise en place de la régie intéressée en 2018, est restée nettement au-dessus des 20%
- L'épargne nette, qui, depuis 2018, reste supérieure à 2,5M€
- La capacité de désendettement qui oscille aux alentours de 3 ans

Ces indicateurs sont donc actuellement maintenus à un niveau très satisfaisant.

### **Orientations budgétaires**

Pour 2021, les charges réelles de fonctionnement sont estimées à environ 9,9 M €, contre 9,8 M € au BP 2020, dont 6,5 M€ relatifs au contrat de régie intéressée.

Les dépenses de fonctionnement correspondent au remboursement par la collectivité des charges supportées par le régisseur dans le cadre de la gestion du service public, dont les charges de personnel, ainsi qu'à sa rémunération prévisionnelle.

Elles intègrent également le remboursement au budget principal des charges de personnel communautaire.

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées, en grande partie, par le produit de la vente d'eau perçu par le régisseur auprès des abonnés, et reversé à la collectivité.

En matière d'investissement, et dans le cadre de l'accompagnement de projets portés par le budget principal, des travaux d'extension ou de rénovation de réseaux sont à prévoir.

La priorité des travaux en matière d'eau portera également sur des mesures de protection des ressources, des travaux de mise aux normes de barrages, de rénovation des ouvrages d'eau brute industrielle, de sécurisation de l'usine d'eau potable de la SORME, de rénovation des réseaux d'eau potable, pour poursuivre le programme d'amélioration du rendement et de qualité de l'eau, et de sécurisation de l'usine d'eau potable de la Sorme.

Au total, ces investissements pourraient atteindre 5,7 M€ HT.

Les dépenses d'investissements comprendront également à nouveau les travaux de renouvellement réalisés par le régisseur et fixés dans le cadre du contrat : réalisation des raccordements aux réseaux en service et des branchements neufs, réalisation d'actions pour renforcer le développement durable du service d'eau potable. Le montant de l'enveloppe dédiée à ces dépenses est fixé à environ 280 000 €.

Le financement de ces investissements est notamment composé d'un autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de subventions, de la dotation aux amortissements, et d'un emprunt d'équilibre.

## **- Budget annexe Assainissement collectif**

Pour rappel, l'assainissement collectif concerne 40 400 abonnés (8,2 M de m3).

## **Situation financière**

Les 3 indicateurs principaux de suivi de la situation financière est identique à ceux définis pour le budget annexe de l'eau :

- Le taux d'épargne brute est assez satisfaisant jusqu'à présent,
- L'épargne nette s'établit à plus de 1 M€ depuis 2018,
- La capacité de désendettement qui reste inférieure à 8 ans depuis 2018.

Si la santé financière du budget assainissement est à ce jour assez satisfaisante, elle en reste néanmoins fragile. A périmètre constant, le budget ne peut supporter la mise en œuvre des schémas directeurs, qui devrait représenter un volume d'investissement d'environ 33M€ sur la période 2021-2026.

## **Orientations budgétaires**

Les charges réelles de fonctionnement rattachées à ce budget sont estimées à environ 6,3 M€ pour 2021, équivalente au BP 2020.

Les dépenses de fonctionnement intègrent en outre, les dépenses liées à la régie intéressée pour un peu moins de 5 M€. Les postes les plus importants de remboursement de charges au régisseur concernent les dépenses de sous-traitance (environ 1 M€) et les charges de personnel (1,2M€).

Comme pour le budget annexe de l'eau, le remboursement des charges de personnel communautaire au budget principal est également intégré.

Ces dépenses sont financées principalement par le produit issu de la redevance assainissement perçus par le régisseur et reversés à la CUCM.

2021 représentera la première année de mise en œuvre des schémas directeurs, qui intègre des actions de dégagement et de repérage des réseaux, et de contrôle de conformité des branchements.

La priorité des investissements portera également sur la rénovation des réseaux afin de diminuer les eaux parasites et améliorer le taux de traitement des eaux, ainsi que sur les extensions de réseaux et des travaux de sécurisation des usines de dépollution.

Ces investissements représenteraient, au global, une enveloppe de 3,6 M€ HT.

Sont également intégrés à ces dépenses les travaux d'investissement confiés au régisseur dans le cadre du contrat de régie intéressée et qui portent sur le renouvellement des équipements et matériels tournants (hydrauliques, électromécaniques), ainsi que des équipements électriques et électroniques, pour 400 000€.

Comme pour le budget annexe Eau, le financement de ces investissements est principalement composé d'un autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de la dotation aux amortissements, de subventions et d'un emprunt d'équilibre

### **- Budget annexe assainissement non collectif**

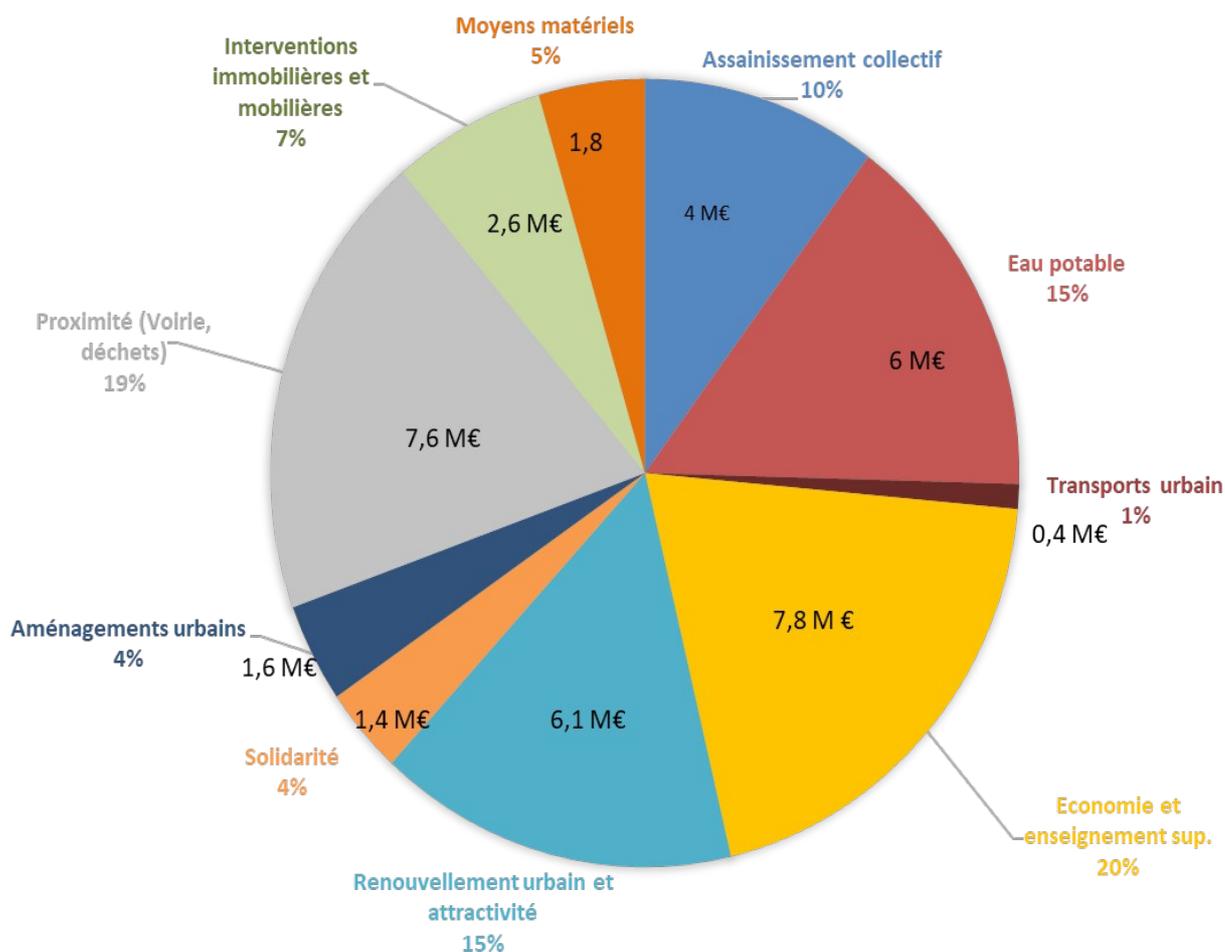
Le budget 2021 intègrera l'ensemble des dépenses et recettes liées à la gestion de la régie directe et proposera un renforcement de l'aide aux travaux de mises aux normes (montage des dossiers de subvention), ainsi qu'une aide pour organiser l'entretien des fosses en partenariat avec des prestataires locaux spécialisés.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à un peu plus de 130 000 €, en hausse par rapport au BP 2020, du fait d'opérations de maintenance à réaliser sur les matériels mutualisés avec l'assainissement collectif.

Elles intègrent principalement le remboursement des dépenses de personnel communautaire au budget principal, ainsi que des frais de maintenance, de petit matériel et des frais de communication pour ce mode de gestion.

Ces dépenses seront principalement financées par les redevances liées aux abonnements, par les recettes issues des contrôles périodiques et des contrôles des installations neuves, ainsi que des diagnostics en cas de vente.

Globalement, et à ce stade, l'enveloppe allouée aux projets d'investissement, tous budgets confondus, est estimée à 38,9 M€ et peut être représentée ainsi :



Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport présenté dans la délibération.

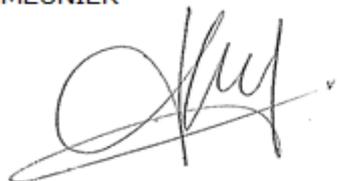
Certifié pour avoir été reçu

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

à la sous-préfecture le 12 février 2021  
et publié, affiché ou notifié le 12 février 2021

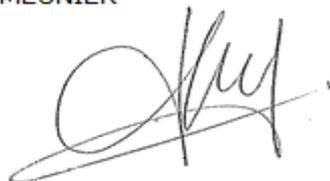
LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.

# **Orientations budgétaires**

Conseil Communautaire  
11 février 2021

# I – Éléments de contexte

Sur fond de crise sanitaire et économique

Ecologie  
Cohésion  
Compétitivité  
36 Mds €

Plan de relance  
100 Mds €

Loi de Finances  
2021

Enveloppe  
nationale DGF  
reconduite au  
montant 2020  
26,8 Mds

Baisse des  
impôts de  
production  
10 Mds €

Mise en œuvre du  
transfert d'une  
fraction de TVA  
(TH)

- \*Suppression CVAE des Régions
- \*Modification du calcul de la valeur locative des industriels
- \*Abaissement du taux de CET à 2% au lieu de 3%

## II – La situation financière de la CUCM

**Indicateurs définis pour permettre d'évaluer la situation financière de la collectivité sur le mandat.**

- **Le taux d'épargne brute** qui représente la part des recettes « épargnées » chaque année.

En rétrospective, ce taux n'a pas été inférieur à 13% sur le précédent mandat (16,8% en 2019 pour une épargne brute de 12 M€)

- **L'épargne nette** qui correspond à l'épargne brute moins les remboursements du capital de la dette. Elle constitue l'autofinancement des dépenses d'investissement. Le seuil d'alerte peut être fixé à 4 M€.

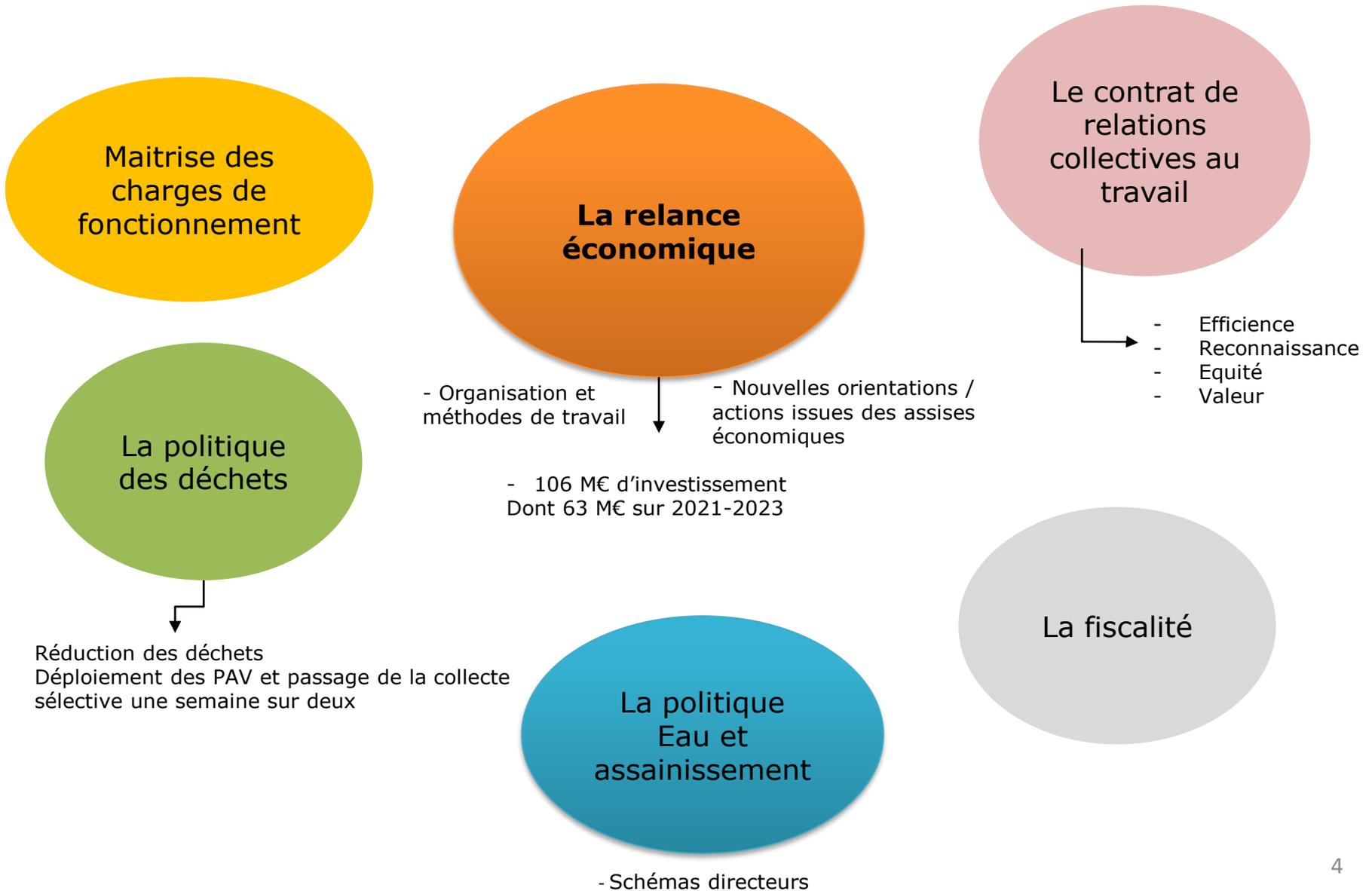
En rétrospective, l'épargne nette n'a été inférieure à 5 M€ sur le précédent mandat (6,4 M€ en 2019)

- **La capacité de désendettement** qui est le critère **de solvabilité d'une collectivité**. Elle estime le **nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette**, en y consacrant l'intégralité de l'épargne brute chaque année.

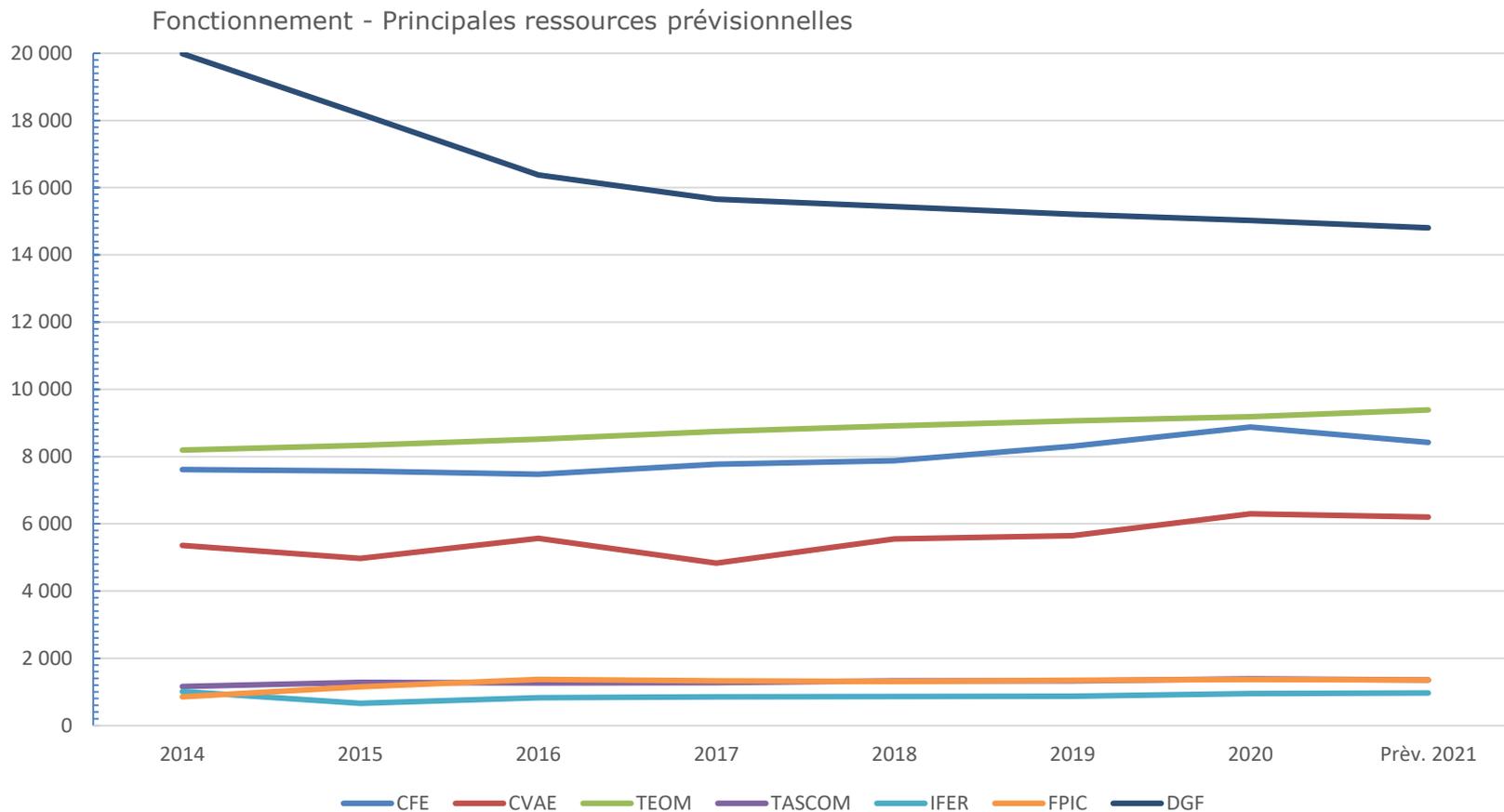
En rétrospective, la capacité de désendettement n'a pas été supérieure à 7 ans sur le précédent mandat (6 ans en 2019).

Il a été réalisé sur la période concernée 106 M€ d'investissement.

### III – Les principales orientations



## En fonctionnement – Les ressources pour 2021 (72,5 M€)



+ une fraction de TVA en compensation de la suppression de la TH pour 10,9 M€

+ 1,16 M€ de foncier bâti

# Focus sur le taxe foncière sur les propriétés bâties

## Place de la CUCM

### Sur les 14 Communautés Urbaines

Seulement 4 n'ont pas adopté de taux et le taux moyen adopté est de 4,08%

### Sur les 19 EPCI de Saône-et-Loire

Seule, la CUCM n'a pas adopté de taux et le taux moyen adopté est de 4,05%

## Bases de TFB

Un peu moins de 100 Millions

Plus de 43 000 contribuables

## Produit de TFB

Taux de 1,25% = presque 1,2 M€ de produit

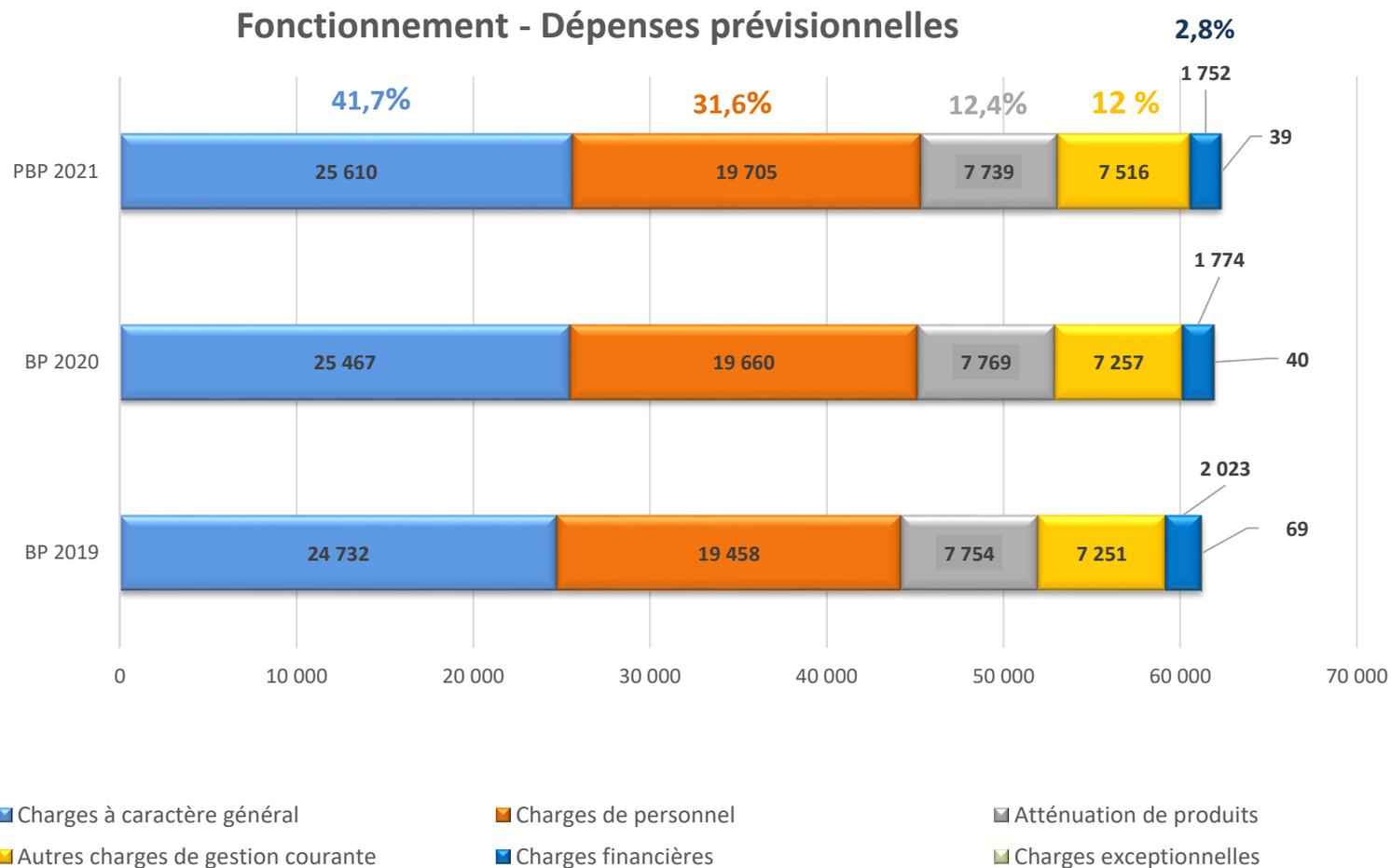
## Impact contribuable

Fonction de la valeur des biens soumis à la taxe

En moyenne 16 € par an pour le contribuable ménage et petits locaux

Environ 61 € pour les entreprises moyennes

## En fonctionnement – Les dépenses pour 2021 (62,4 M€)



## La dette

- Au 31/12/2020, le stock de la dette est de 75,9 M€ pour le budget général

- Les principales caractéristiques sont :

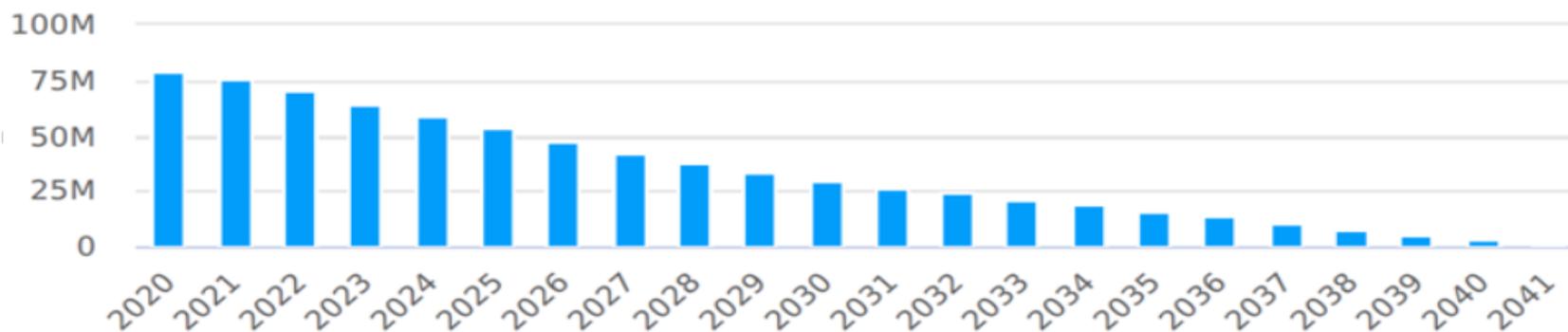
87% de taux fixe  
12,4 % de taux variable  
0,1% Livret A

Taux moyen  
de 2,32%

100% classé 1A

Durée de vie  
moyenne de  
15 ans

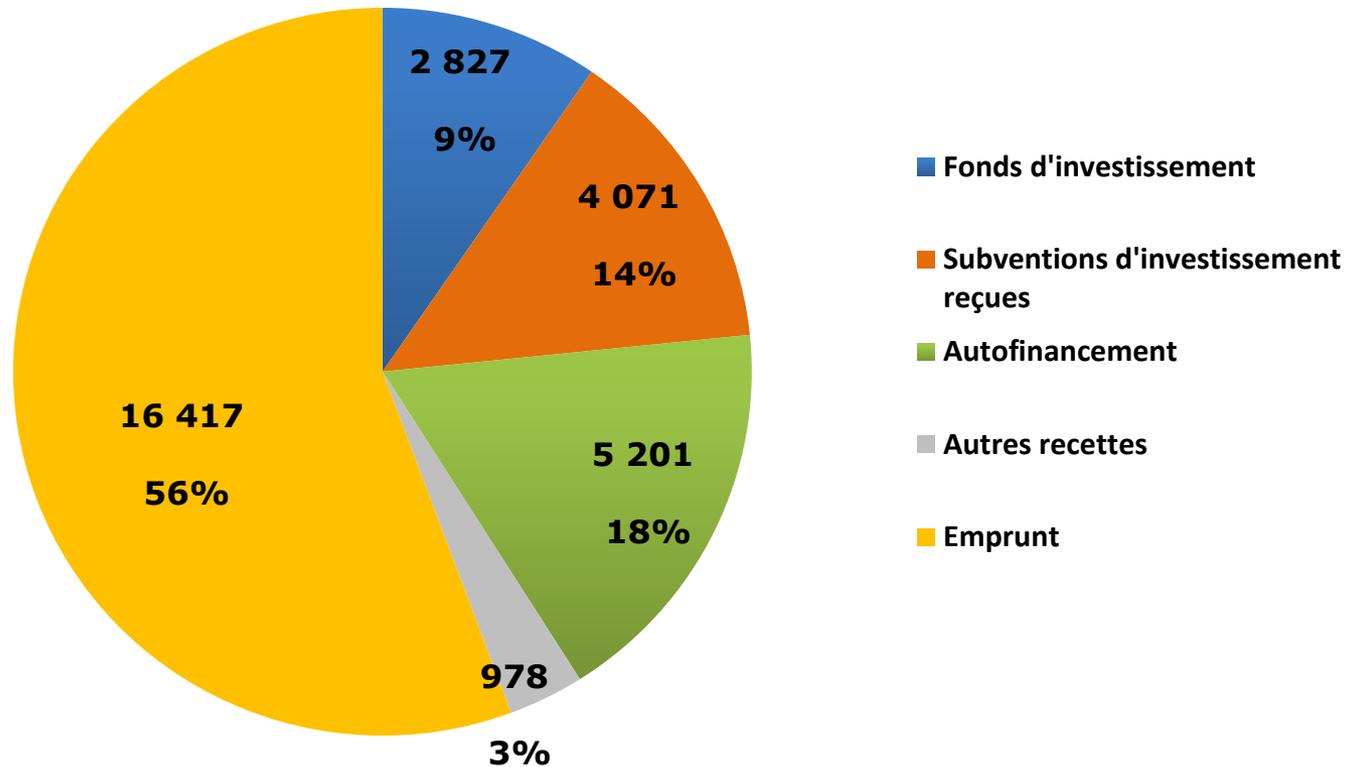
Annuité de  
7,3 M€



Profil d'extinction de la dette

# Les ressources prévisionnelles d'investissement pour 2021

Répartition des ressources prévisionnelles d'investissement (M€)



## Les dépenses d'investissement pour 2021 (39,3 M€ tous budgets confondus dont 28,9 M€ pour le budget principal)

